

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Bureau Communautaire du 05 Décembre 2024**  
Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres en exercice : 29 / Présents : 21 / Procurations : 4**

Pour des raisons de santé, Mme DUGAST a dû quitter la séance du Bureau Communautaire pour les délibérations 2024-DB-010 et 2024-DB-011 et n'a donc pas pu participer aux votes.

N° du délibéré	Objet	Délibéré
2024-DB-009	Approbation du Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 17 Octobre 2024	Adopté à l'unanimité
2024-DB-010	Attribution marché goûters EJ	Adopté
2024-DB-0011	Demande de subvention pour la construction de la micro-crèche du Breil-Sur-Mérize	Adopté

Montfort le Gesnois, le 06 Décembre 2024

Le Président,  
André PIGNÉ

